

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 6 juin 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1916656A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 04 mars 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Marc Ciavaldini (NIGEND : 194901 - NLS : 8052020 - NID : 9656020947) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2018, en qualité de chargé de mission auprès du chef du service des parcours de carrière et des politiques salariales et sociales au sein de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 2, boulevard Diderot - 75012 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA*